



Contrôles de **Radioprotection**



Les risques d'exposition externe et/ou interne des travailleurs sont au centre des préoccupations des instances et autorités de l'État.

La réglementation prévoit différents types de contrôles sur les installations et appareils émettant des rayonnements ionisants.

*Votre partenaire
en maîtrise des risques*

FP EQT 24 HDBA-B-C
10-2010

Installations concernées :

Toute source, installation et appareils émettant des rayonnements ionisants (sources scellées, sources non scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules).

Contexte réglementaire :

- ▶ *Art. R.4452-12 du Code du Travail et R. 1333-44 du Code de la Santé Publique relatives à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants*
- ▶ *Arrêté du 21 mai 2010 portant homologation de la décision n°2010-DC-0175 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 4 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles prévus aux articles R. 4452-12 et R. 4452-13 du Code du Travail ainsi qu'aux articles R. 1333-7 et R. 1333-95 du Code de la Santé Publique.*

Que contiennent nos contrôles de radioprotection ?

- ▶ Contrôle technique des sources et appareils émettant des rayonnements ionisants
- ▶ Contrôle technique d'ambiance



Périodicité des contrôles externes de radioprotection :

Concernant les activités du domaine médical et vétérinaire :

Installations concernées	Périodicité des cntrôles externes
Radiologie dentaire Ostéodensitomètre Télécrâne	5 ans
Mammographe Radiodiagnostic (table, salle d'os,...) Appareils mobiles (hors radiologie interventionnelle)	3 ans
Appareils de radiologie interventionnelle (Arceaux, mobiles)	1 an
Scanner	1 an

www.socotec.fr

Pourquoi choisir Socotec ?

Consacrer du temps à votre métier : interlocuteur Socotec dédié.

Vous disposez d'un interlocuteur unique pour la gestion optimisée de l'ensemble de vos obligations réglementaires.

Nos reconnaissances externes :

- Agrément de l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour la réalisation des contrôles en radioprotection mentionnés aux articles R. 1333-95 à R. 1333-97 du Code de la Santé Publique et R. 4451-29 à R. 4451-37 du Code du Travail.

Nos intervenants techniques :

- Spécialistes dédiés au secteur de la santé sur l'ensemble du territoire national,
- Parfaite connaissance des exigences de votre métier,
- Pertinence de leur jugement sur les tests et mesures réalisés.

Optimiser l'immobilisation de vos installations : l'offre globale Socotec.

Socotec, fort de ses intervenants polyvalents sur les métiers de la santé, vous permet d'optimiser les durées d'immobilisation de vos installations en proposant une offre globale :

- Contrôle Qualité Externe,
- Contrôles de Radioprotection,
- Vérification des installations électriques.



SOCOTEC

3 avenue du Centre
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Téléphone : 01 30 12 80 00
Fax : 01 30 12 82 61